



Riques encourus pour le vol d'une paire de chaussures

Par **lolaserti**, le **02/07/2013 à 12:20**

Bonjour,

J'ai volée aujourd'hui une paire de chaussures d'une valeur de 20€ chez Zara. Je me suis faite prendre par le vigile. Terriblement honteuse, j'ai immédiatement avouée les faits et j'ai réglé l'article. Le vigile a rempli un dépôt de plainte qu'il a signé, et que j'ai signé à mon tour. La responsable du magasin m'a dit que la plainte allait être envoyée a procureur de Lille. Je me sens terriblement mal, c'est la première fois que je fais une chose pareille. J'aurai aimé savoir ce que je risque, si je vais recevoir une convocation ou non et quelles sont les peines encourues (casier judiciaire, amende ...?). merci par avance de votre aide.

Par **youris**, le **02/07/2013 à 13:32**

bjr,

le vol est réprimé par l'article 311-3 du codé pénal qui prévoit trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

mais vous aurez sans doute un rappel à la loi mais votre infraction figurera dans un fichier comme il est possible que vous n'ayez pas de nouvelle.

cdt

Par **lolaserti**, le **02/07/2013 à 18:46**

Merci beaucoup ! Savez vous quels sont les délais avant de recevoir une convocation ?